

---

**LISTE DES INTERMÉDIAIRES NEUTRES DE L'OMPI**

**DONNÉES BIOGRAPHIQUES**

Abderrazak MAZINI  
Cabinet JURISnet  
Rabat  
Maroc

Nationalité: marocain

---

**ÉTUDES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

Diplôme des 'Études Supérieures en Droit de l'Université Med V, 1983 ;  
Diplôme du cycle supérieur de l'École Nationale d'Administration, 1977 ;  
Diplôme du cycle normal de l'École Nationale d'Administration, 1970.

---

**LANGUES**

Français, Arabe

---

**POSTE ACTUEL**

Administrateur fondateur du Cabinet JURISnet, depuis Janvier 2005.

---

**EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE  
À VOS FONCTIONS ACTUELLES**

Chef du Département des Études Juridiques et de la Réglementation au Ministère du Commerce et de l'Industrie, Février 2002 - Janvier 2005 ;  
Conseiller juridique auprès du Ministre en charge de la Poste et des Technologies des Télécommunications et de l'Information; 1997 - 2002 ;  
Conseiller juridique du Président du Directoire de Maroc-Télécom S.A, 1995 - 1996 ;  
Directeur des Affaires Juridiques et de la Documentation au sein de l'Office National des Pet, 1990 – 1994 ;

21 juillet 2022

---

Chef de la Division de la Réglementation et du Contentieux des télécoms, 1970 -1989.

Activités d'enseignement :

Enseignant vacataire à l'ENA ;

Enseignant vacataire à l'INPT ;

Vacataire à l'École de droit des affaires IMAD.

Autres :

Wissam de Mérite National de Classe Exceptionnelle.

Président de l'Association des Administrateurs NTI.

Membre de la Fédération Nationale des Administrateurs.

---

### **ORGANISMES PROFESSIONNELS DONT VOUS ÊTES MEMBRE**

Membre :

Comité de rédaction de la loi créant l'ex-ONPT, 1983 – 1984 ;

Comité de rédaction de la loi 24/96 de création de la Société Maroc Télécom, 1993 – 1996 ;

Juristes experts de l'UIT pour les NTIC (Région arabe) ;

Juristes expert ITSO (Intelsat) pour la région du droit arabe et islamique ;

Expert du groupe des juristes de l'UN/CEFACT ;

Délégué du Maroc à la CNUDCI.

---

### **DOMAINES DE SPECIALISATION**

Juriste Expert en droit des Nouvelles Technologies.

---

### **EXPÉRIENCE EN RELATION AVEC L'INTERNET ET TELECOMMUNICATIONS**

En qualité de Directeur des Affaires Juridiques et de la Documentation, responsable :

- de la collecte, du traitement de toute la réglementation régissant la Poste et les Télécommunications, et la réalisation d'un Centre d'Information multi-postes, accessibles aux directeurs centraux (l'équivalent d'Intranet actuellement) ;
- la réalisation de 3 codes sur support papier (lois et décrets régissant la Poste) ; les Télécoms ; les RH) ;
- la réalisation d'un bulletin signalétique semestriel, de réglementations, études et jurisprudences nationales et internationales régissant la Poste et le Télécoms ;

Coordonnateur des chantiers d'adaptation du cadre réglementaire des télécommunications au Maroc (au sein du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des NTI) ;

Président du Comité Interministériel du Développement et la Promotion du Commerce Electronique (Groupe de réglementation) – comité institué par l'ex-Premier Ministre en septembre 2000 ;

Expert auprès de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International-CNUDCI (Groupe de travail sur le commerce électronique) ;

Expert PNUD pour le projet de développement des TICs.

---

### **OUVRAGES IMPORTANTS QUE VOUS AVEZ PUBLIÉS**

Divers articles sur les télécoms, le e-commerce, Net-Ethic et protection des données personnelles sur le site crée en vue de promouvoir l'intérêt pour les sujets du e-droit, cf <http://www.jurisnet.net.ma>;

Les conflits de compétences SEPTTI/ANRT : le point de vue d'un juriste, in Revue de l'UIT, 2002 ;

Les services à valeur ajoutée, services à valeur à jeter : Comment distinguer ?, Libération d'octobre

2002 ;

Le commerce électronique ne peut être hors la loi, in Libération de Novembre 2001 ;

Internet au Maroc : Réglementation, autorégulation ? quel statut dans le cadre marocain – in Hebdomadaire le Journal, 2000 ;

Internet en liberté surveillée : quelles responsabilités pour les providers – in La Vie Economique, décembre 2000 ;

Le service public à l'épreuve de la concurrence : l'exemple des télécommunications, in l'Economiste du 16 novembre 1995 ;

Télécommunications et communication : le gab entre la technologie et le droit, in l'Economiste, du 3 mars 1994 ;

Le contentieux de la facturation téléphonique – Annexe du Matin du Sahara du 24 décembre 1990.

---

### **EXPÉRIENCE DE LA PRATIQUE JUDICIAIRE**

Assistance, conseils et rédaction des mémoires de demande et de défense dans les conflits relatifs aux Télécommunications et Nouvelles Technologies.

---